

Sauvegarder notre système de retraite solidaire

Alors que la concertation sur l'avenir de notre système de retraite va bientôt s'ouvrir, l'UNSA tient à rappeler et les principes qui, pour elle, ne seront pas négociables, et ses propres propositions en matière de financement.

L'UNSA rappelle quelques principes essentiels.

Pour l'UNSA, la retraite par répartition et un bon taux de remplacement sont deux piliers non négociables de notre système de retraite. Dans ce cadre, elle refuse la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. En l'état actuel du fonctionnement du marché du travail et des écarts d'espérance de vie à 60 ans, celle-ci ne pourrait en effet qu'aggraver les inégalités d'accès des assurés au droit à la retraite.

De même, l'UNSA défendra le maintien des six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires car il prend notamment en compte les différences de carrières et de rémunérations entre le privé et le public.

L'UNSA fait des propositions.

Pour l'UNSA, les 80% des dépenses de l'assurance vieillesse liées au travail doivent logiquement continuer à être financées par les cotisations. Mais les 20% restant, qui correspondent à des dépenses de solidarité (minimum contributif, avantages conjugaux et familiaux...), doivent relever de la solidarité nationale et donc des ressources fiscales.

Afin de les financer, l'UNSA propose :

- 1/ de remettre en cause la loi TEPA, que ce soit pour le bouclier fiscal ou l'exonération des heures supplémentaires (1,2 milliards d'euros de recettes supplémentaires) ;
- 2/ de mettre fin aux exonérations de charges sociales non compensées (1,2Mds) ;
- 3/ de taxer l'intéressement et la participation avec un coût pour les entreprises proche de celui résultant des cotisations patronales assises sur les salaires. Porter ainsi de 4% à 15% le forfait social sur l'intéressement rapporterait environ 1Mds d'euros ;
- 4/ d'augmenter, dans ce contexte, ainsi créé, d'effort partagé, la CSG de 1 point, la recette pouvant être répartie entre l'assurance maladie et les retraites ;
- 5/ de rendre effective, début 2011, l'augmentation de 0,3 point de la cotisation vieillesse, qui, à la suite du rendez-vous sur les retraites de 2008, aurait dû entrer en vigueur au début 2009 ;

A elles seules, ces mesures produiraient de l'ordre de 10 milliards d'euros par an.

L'UNSA demande enfin que soient revisités les 30 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales compensées par le budget de l'Etat, sur la base d'une évaluation sérieuse de leur efficacité en matière d'emploi. En tout état de cause et sans attendre, elle demande d'en bloquer le montant à celui aujourd'hui atteint.

Pour l'UNSA, dans un contexte de déséquilibre démographique, sauvegarder notre système de retraite nécessitera des efforts. Encore faudra-t-il qu'ils soient justes et donc socialement partagés.